

27 juillet 2007

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>IDI</b> (Eurolist)</p>
----------------------------------

Par courriers des 26 et 27 juillet 2007, la société par actions simplifiée Matignon Développement 1 (20 place Vendôme, 75001 Paris), contrôlée par AXA France, a déclaré :

- (i) à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 août 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir alors 451 844 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 7,39% du capital et 7,36% des droits de vote de cette société (1) ;
- (ii) avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IDI et ne plus détenir aucun titre IDI.

Ces franchissements de seuils résultent (i) de la fusion absorption des sociétés Euridi et Marco Polo Investissements par l'IDI décidée lors de l'assemblée générale mixte de la société IDI du 31 août 2006 (2) et (ii) de la cession par le déclarant de l'intégralité de sa participation dans l'IDI dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société.

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé alors de 6 111 549 actions représentant 6 142 811 droits de vote.  
(2) Cf. document enregistré par l'AMF sous le n°E 06-123 du 13 juillet 2006.